Image not found or type unknown

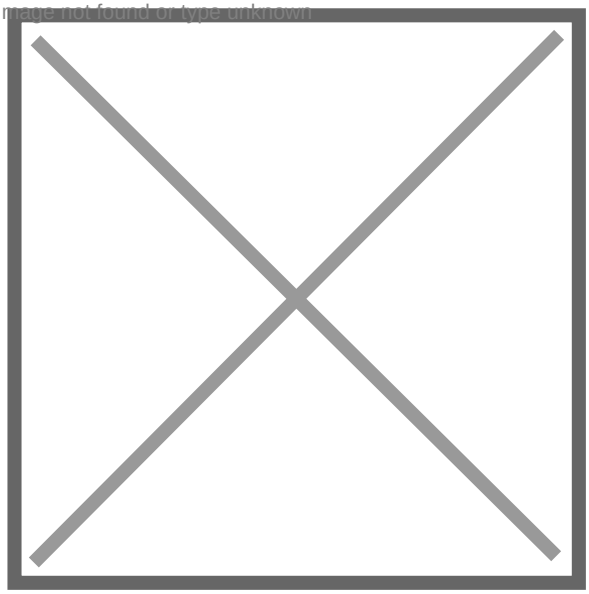

Le père ne donne plus de nouvelles depuis près de 6 ans

Par **freya12**, le **06/03/2008** à **11:15**

Bonjour ,

voilà je suis séparé de mon ex concubin depuis Février 2002 , nous avons une autorité parentale conjointe et mon ex a un droit de garde classique . Il a pris ses enfants pendant 3 mois et depuis plus rien , les garçons n'ont jamais revu leur père .
Il n'a payé ses pensions que 3 mois , mais cela n'est pas mon problème prioritaire .
Il avait monté une entreprise et a fait des dettes partout et du coup , les huissiers , l'URSSAFF et d'autres artisans sont à ses trousses , du coup il est parti sans laisser d'adresse .
Si je dois faire opérer un de mes enfants un jour comment faire ? Et mes enfants majeurs ne seront ils pas responsables de ses dettes (mon ainé a 17 ans et est en apprentissage) , du coup il ne veut plus porter le nom de son père car si il devient artisan comment passer derrière les dettes dans les entreprises ??
Ma question est donc comment protéger mes enfants , comment s'y prendre , peut il perdre son autorité parentale ou être déchu de ses droits ??
Merci de vos conseils , car je ne sais plus comment faire .

Christelle Senet

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés